



Paternité grise bébé papier

Par **Amyra29**, le **04/06/2020 à 07:20**

Bonjour je vous écrit car je voudrais savoir comment avoir justice pour une paternité grise car mr a fait un enfant juste pour avoir c'est papier des qui a eu sa carte de séjour son comportement a changé et quel démarche j'aurais à faire. Au début sa fessait même pas 1 mois que on était ensemble il me traiter de menteuse il me croyez pas que j'avais arrêté la pilule au début j'avais pas compris dans se sens c'est que maintenant que je me rencontre plein de choses avec tout qu'il m'a fait subir mais moi amoureuse j'ai fermé les yeux ses faits et gestes il m'a promis plein de choses et il l'a pas tenu parole.

Par **youris**, le **04/06/2020 à 10:04**

bonjour,

paternité grise cela n'existe pas, il existe le mariage gris quand un des époux a épousé l'autre pour obtenir des papiers en trompant son conjoint.

le fait pour un étranger d'obtenir un titre de séjour comme parent d'enfant français, ne lui donne pas automatiquement un titre de séjour selon ce lien :

*L'étranger, père ou mère d'un enfant français mineur, se voit délivrer de plein droit une carte de séjour temporaire d'une durée d'un an **s'il justifie contribuer effectivement à l'entretien et à l'éducation de cet enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.** Il n'est pas exigé que l'entrée sur le territoire de cet étranger soit régulière.*

Ces conditions doivent permettre à l'autorité préfectorale de s'assurer que l'étranger contribue effectivement à la prise en charge matérielle et/ou affective de l'enfant. Il est en effet indispensable que l'étranger, qui se prévaut de cette qualité, justifie assumer pleinement les charges attachées à la qualité de père.

source:

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-familiale/Les-parents-d-enfants-francais#:~:text=L'%C3%A9tranger%2C%20p%C3%A8re%20ou%20m%C3%A8re,depuis%20au%20m>

malheureusement, il est bien connu que l'amour rend aveugle et sourd. Et vous n'avez aucun recours juridique.

vous pouvez écrire à votre préfecture pour décrire votre situation en particulier si le père participe ou pas à l'entretien de votre enfant.

salutations